

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MARSAC



Séance du 30 JUIN 2026 à 18 h 00

Étaient présents (es) : M. CANDELON Jean-Luc, Maire,
M. LE GUILLOU Michel, adjoint ; Mme CLAVE Marie-France, adjointe ;
Mesdames PANEGOS Martine, CHAUVEL Carine
Messieurs BERNES Nicolas, DUPONT Joël,

Excusés : Mme GARCIA Véronique, M. NOBY Jean-Claude

A été nommée secrétaire : Mr Michel LE GUILLOU

Date de convocation : 24/06/2026

Sur proposition de M. le Maire, l'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
2. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation TVLH
3. Validation PCS et Dicrim
4. Renouvellement des commissions de contrôle listes électorales
5. Projet de convention de partenariat SDE 82 pour la période 2026-2030
6. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal

2. TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création de la TVLH (taxe sur la vacance des locaux d'habitation) et expose les raisons pour lesquelles il serait intéressant de voter favorablement à l'institution de la taxe pour la commune.

- L'impact de la TVLH pourrait inciter les propriétaires de logements vacants à les réhabiliter pour la location ou à les vendre.

3. VALIDATION DE LA MISE A JOUR PCS ET DICRIM

- Dans le cadre de la validation du PCS, Mme CHAUVEL a entièrement contrôlé ce dernier, faisant ressortir certaines incohérences :
- Dans la zone du moulin, il est mentionné 0 personne, nous devons indiquer 1 famille potentiellement en zone inondable.

- Concernant les incidents nucléaires : transmettre à la population la plaquette de la CLI, simple et intuitive, elle donne toutes les informations nécessaires.
- Au niveau de la mairie, s'équiper d'un kit (brassards, rubalise...) et informer les élus.
- Faire des vérifications complémentaires sur les numéros des organismes et noter les heures d'ouverture du secrétariat ou numéro d'astreinte s'il y en a un.
- Certaines coordonnées sont erronées.
- Mise en place d'un pôle de commandement à la mairie et désignation d'un second poste de commandement, impliquant d'avoir tout le matériel en doublon (carte de la commune, liste des personnes vulnérables ...)
- Présence d'une trousse d'urgence avec le nécessaire (compresses, désinfectant, couverture de survie, cachets d'iode...)
- Faire une liste d'actions et nommer des suppléants.
- Définir le moyen d'alerte de la population : comment activer les cloches de l'église.
- Si la commune se trouve sans électricité, aucun moyen de communication, il faut se rendre à la gendarmerie de Lavit
- Avertir la population de l'existence de ce PCS et qu'il est consultable en mairie, présence de défibrillateur, emplacement.
- Envoi du PCS aux élus et création d'une fiche réflexe.
- Obligation d'informer via le site internet, affichage...

Le conseil municipal approuve et valide le PCS, qui devra être corrigé selon les informations communiquées par Mme CHAUVEL, et demande à Monsieur le Maire de mettre en place un registre des personnes vulnérables.

4. RENOUELEMENT DES COMMISSIONS DE CONTROLE LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire tient à informer le conseil municipal de la demande de la préfecture concernant le renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales (CCLE). La commune de Marsac n'ayant eu qu'une liste, la commission doit se composer :

- D'un conseiller municipal désigné : M. Nicolas Bernès titulaire et Mme Véronique Garcia suppléante.
- D'un délégué de l'administration : Mme Laetitia Leguillou titulaire et M. Gilbert Delfau suppléant.
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Mme Moureau titulaire et M. Touzac suppléant.

Cette liste ainsi composée sera envoyée à la préfecture.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. LE GUILLOU nous informe que l'école de musique de Beaumont-de-Lomagne proposera un spectacle musical à Marsac pour l'été prochain.

M. le Maire s'est rendu à la communauté de communes pour l'élection des représentants auprès de certaines commissions : commission voirie et commission finance pour M. le Maire, environnement, agriculture, gestion des risques pour M. DUPONT et communication

numérique pour M. LE GUILLOU.

M. DUPONT informe le conseil municipal qu'une réunion se tiendra le mercredi 8 juillet avec la CAUE afin d'apporter un soutien à la végétalisation du village, ainsi que sur l'intention de Monsieur le Maire de végétaliser d'autres lieux et de planter des arbres à l'entrée du village, vers le secteur « Encluzet »

Concernant l'association de chasse (ACCA), Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de souscrire une assurance locative pour les locaux que la commune met à sa disposition. Dans un second temps, M. le Maire fait part du versement de la subvention exceptionnelle accordée à l'ACCA.

Au sujet du vide-grenier, celui-ci se tiendra le samedi, jour de la fête du village. Le lieu désigné est situé entre le lotissement Encluzet et l'entrée du village. L'affichage sera commun avec le foyer rural et l'ACCA ; une réunion se déroulera au courant du mois de juillet.

SMEEOM : Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la proposition du SMEEOM visant à mettre à disposition des conteneurs pour la salle des fêtes afin d'inciter au tri des déchets. Cependant, il serait nécessaire de rédiger un avenant au contrat de location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition, jugée trop complexe à mettre en place, car elle rajouterait du travail au cantonnier. D'autant plus que chaque locataire est informé de l'endroit où les déchets doivent être déposés et le fait sans aucun problème jusqu'alors.

Quelques travaux de réfection sont prévus sur la sépulture du prêtre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Séance levée à 19 h 00.

Ont signé au Registre des Délibérations les Conseillers municipaux présents.